

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LINGREVILLE**

SÉANCE DU 21 MAI 2019 A 20 H.30

Présents : Jean-Benoît RAULT (maire), Daniel MARIE, Charlyne BOIS, Denis MARTIN, (adjoints), Michaële COUROIS, Joël FRANÇOIS, Lydie LEBLOND, Michel FAUVEL, Nathalie AUGUSTE-LOUIS, Thierry GOURLIN, Rolande FREMIN, Micheline CAVE, Françoise LENOIR (conseillères et conseillers municipaux).

Excusée : Claudine BONHOMME (adjointe) qui a donné procuration à Micheline CAVE.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Joël FRANÇOIS a été désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 12 AVRIL 2019

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DEMANDE D'AJOUT DE DEUX POINTS A L'ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter les deux points détaillés ci-après à l'ordre du jour :

- Association ADEL : désignation d'un représentant du conseil municipal et demande de subvention
- Demande d'aide exceptionnelle du collège Pierre Aguiton de Brécey

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à ajouter les points précités à l'ordre du jour.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES : SIGNATURE DU « CONTRAT DE TERRITOIRE EAU ET CLIMAT » AVEC L'AGENCE DE L'EAU

Rapporteur : Jean-Benoît RAULT – maire

Le 11ème programme de l'Agence de l'eau Seine-Normandie adopté par le comité de bassin et le conseil d'administration le 9 octobre 2018, prévoit la mise en place de contrats de territoire eau et climat entre l'Agence de l'eau et les EPCI. Le contrat est un outil de programmation d'actions qui engage réciproquement les parties dans le sens des objectifs environnementaux de la politique de l'eau. Les maîtres d'ouvrage s'engagent à conduire les actions prévues, et l'agence de l'eau s'engage à apporter un financement prioritaire dans la limite de ses contraintes budgétaires. Au fur et à mesure du lancement des actions, celles-ci font l'objet de conventions financières, dont les effets peuvent s'étaler sur plusieurs années.

La commune s'engage dans ce contrat pour cette opération :

OPERATION MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNES CONTRAT DE TERRITOIRE EAU ET CLIMAT							
N° Action	Action	Maîtrise d'ouvrage	Lieu	2019	2020	2021	Total
2.2	Travaux réseau assainissement eaux usées et station d'épuration dans ZIMi (Zone d'Influence Microbienne immédiate)	Communes	Annoville				
			Hauteville-sur-mer				
			Lingreville	100 000 €	250 000 €	150 000 €	500 000 €
			Montmartin-sur-mer				
			Regnéville				

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le maire à signer le Contrat de territoire eau et climat avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer le Contrat de territoire eau et climat avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES AU VILLAGE GORON

Rapporteurs : Daniel MARIE – adjoint et Michel FAUVEL – conseiller municipal

Une étude de faisabilité relative à l'extension du réseau d'assainissement des eaux usées portant sur les secteurs de la route des Longs Bois et du village Goron avait été réalisée en 2012.

Néanmoins, si les travaux ont bien été réalisés sur la route des Longs Bois, la tranche concernant le village Goron avait été temporairement gelée compte-tenu des contraintes techniques et administratives liées à la configuration du hameau qui nécessitent l'établissement de servitudes de passage pour les canalisations, et des incertitudes engendrées par l'éventuel transfert de la compétence assainissement vers la communauté de communes.

A ce jour, la compétence « assainissement collectif » demeurant compétence communale, les premiers contacts ont été repris avec des propriétaires fonciers, et le maître d'œuvre ayant réalisé l'étude, pour relancer ce dossier.

PROJET D'IMPLANTATION D'UN RELAIS ORANGE EN VUE D'AMELIORER LE RESEAU DE TELEPHONIE MOBILE

Rapporteur : Jean-Benoît RAULT – maire et Daniel MARIE – adjoint

Il est porté à la connaissance du conseil municipal le projet d'implantation d'un relais ORANGE en vue d'améliorer le réseau de téléphonie mobile. Selon les études réalisées, le lieu d'implantation de la nouvelle antenne, sur une parcelle communale, rue du Frot au nord du terrain de football, a été choisi pour répondre au mieux aux attentes et aux besoins sur le territoire communal. L'implantation d'un pylône treillis d'une hauteur maximale de 25 mètres aurait pour objectif de satisfaire les exigences de qualité du réseau de téléphonie mobile ORANGE dans le périmètre couvert.

Madame Micheline CAVE propose le déplacement du pylône à l'angle nord-ouest du terrain de pétanque afin d'en atténuer l'impact visuel aux résidents de la rue du Frot.

Une autre possibilité proposée par l'entreprise prestataire des travaux consisterait à implanter sur le terrain de football, un mât de téléphonie en lieu et place d'un mât d'éclairage, pour y fixer une antenne ORANGE et un projecteur pour l'éclairage du terrain de football.

Le conseil municipal, après avoir étudié le dossier d'information transmis par l'opérateur de téléphonie mobile, puis les options proposées, et après en avoir débattu, décide à la majorité de retenir le choix consistant à implanter un mât de téléphonie en lieu et place d'un mât d'éclairage sur le terrain de football.

Monsieur Daniel MARIE est chargé de porter cette décision à la connaissance de l'entreprise prestataire déléguée au déploiement des réseaux télécoms.

INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION AU MAIRE

Rapporteur : Jean-Benoît RAULT - maire

Cinq Déclarations d'Intention d'Aliéner ont été réceptionnées depuis la dernière réunion du conseil municipal concernant les parcelles suivantes :

- AC n°837 – 839 - 840 et 623 parties, rue des Verrouis, en zone 1AUt (terrain de camping), réceptionnée le 19/04/2019
- ZB n°409 partie, lieu-dit La Hoguette, en zone UX et 1AUx (terrain non bâti en zone artisanale), réceptionnée le 19/04/2019
- AC n°779 – 787, rue des Verrouis, en zone 1AUt (terrain de camping), réceptionnée le 26/04/2019
- ZD n°531-533, 22 rue des Prés, en zone 1AU (maison d'habitation en lotissement), réceptionnée le 27/04/2019
- AE n°312-313-315, 2 rue des Précis, en zone UB (maison d'habitation dans le bourg), réceptionnée le 15/05/2019

Aucun projet communal ne concernant les parcelles précitées, il a été proposé à la communauté de communes de Coutances mer et bocage de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain.

ASSOCIATION DE DEFENSE DE L'EGLISE DE LINGREVILLE (ADEL) : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Micheline CAVE – conseillère municipale

L'association de Défense de l'Eglise de Lingreville (ADEL) a été créée le 7 mai 2019. Elle a pour vocation d'accompagner et d'encourager tous travaux de préservation et de mise en valeur de l'église communale de Lingreville en recherchant toutes sources de financement pour en faciliter la réalisation. Les actions seront conduites dans le cadre de d'une convention tripartite à intervenir entre la Fondation du patrimoine, la commune et l'association ADEL.

L'association comporte dix membres bénévoles. Son siège social est enregistré à la mairie de Lingreville.

La composition du bureau est la suivante :

Présidente : Micheline Cavé

Vice-Président : Michel Fauvel

Secrétaire : Claudine Bonhomme

Trésorier : Hervé Bisson

Le maire est membre de droit. Il est prévu d'autre part qu'un représentant du conseil municipal doit être désigné, et validé par le conseil d'administration de l'association.

Entendu l'exposé du rapporteur, et après délibération, l'assemblée entérine à l'unanimité la candidature de Madame Lydie LEBLOND qui sera proposée au conseil d'administration de l'association ADEL pour représenter le conseil municipal.

ASSOCIATION DE DEFENSE DE L'EGLISE DE LINGREVILLE (ADEL) : DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Micheline CAVE – conseillère municipale

Afin de développer son action, l'association ADEL envisage l'organisation de manifestations pour obtenir des fonds nécessaires pour la rénovation du patrimoine. Pour ce, elle sollicite une subvention correspondant aux frais d'assurance, d'enregistrement et de fonctionnement pour la mise en route de ses actions.

Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote une subvention de 300 € (trois cents euros) en faveur de l'association ADEL.

DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE DU COLLEGE PIERRE AGUITON DE BRECEY

Rapporteur : Michaële COUROIS – conseillère municipale

Depuis la rentrée 2018, la communauté d'agglomération Mont St-Michel Normandie a transféré aux communes la compétence scolaire. Le collège Pierre Aguiton de Brécey se voit donc obligé de solliciter les communes afin d'élargir ses financements pour son projet d'établissement.

Une élève inscrite en section football de l'établissement est résidente de la commune de Lingreville. Afin de privilégier la gratuité totale des actions en faveur des élèves, le collège sollicite une aide exceptionnelle à hauteur de 30 € pour les projets, et de 45 € au titre de la participation à la section sportive.

Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter une subvention de 75 € (soixante-quinze euros) en faveur du collège Pierre Aguiton de Brécey.

FLEURISSEMENT DE TROIS TOMBES AU CIMETIERE DE MONTJOIE-SAINT-MARTIN (SAINT-JAMES)

Rapporteur : Jean-Benoît RAULT - maire

Il est rappelé que la commune adhère à l'association « Les fleurs de la mémoire » depuis 2004, et s'est engagée à honorer au moins une fois l'an trois soldats américains reposant au cimetière de Montjoie-Saint-Martin (Saint-James). Madame Micheline CAVE qui assumait cette mission depuis 2014 ne souhaitant plus effectuer le déplacement, il est demandé un volontaire pour la remplacer.

Mesdames Rolande FREMIN et Lydie LEBLOND se proposent pour aller fleurir les sépultures des trois soldats américains au cours des mois de mai ou juin prochains. Le conseil municipal donne son accord.

PROJET COURS DE THÉÂTRE ET DE MUSIQUE

Rapporteur : Rolande FREMIN – conseillère municipale

Monsieur Cédric ALTADILL, domicilié à Lingreville, musicien et comédien de la troupe du Théâtre des Embruns basée à Bricqueville-sur-mer, intervient près des élèves scolarisés à Lingreville dans le cadre de son activité professionnelle.

Il aimerait également faire découvrir la musique et le théâtre aux enfants le samedi matin. Il sollicite donc la collectivité pour occuper la salle de motricité de l'école maternelle, ou la mise à disposition d'un local à compter de la rentrée de septembre 2019.

Considérant que l'école est de compétence communautaire, Madame FREMIN informe l'assemblée qu'elle prendra contact avec un responsable de la communauté de communes de Coutances mer et bocage afin d'exposer le projet de Monsieur ALTADILL.

ASSOCIATION DE « JUMELAGE ENTRE LES COMMUNES DE « MER ET SIENNE » ET SAINT-MARTIN DE L'ILE DE JERSEY »

Rapporteur : Michaële COUROIS – conseillère municipale

Conformément à ce qui avait été annoncé lors de la réunion du conseil municipal du 19 mars 2019, la nouvelle charte tendant à maintenir et à développer les liens d'amitié existant entre les collectivités adhérant à l'association de « jumelage entre les communes de « mer et Sienne » et St-Martin (Jersey) » a été présentée à Madame la Connétable de Saint-Martin, à Jersey, le 19 mai 2019 par Monsieur CUSSON, président, qui était accompagné de Monsieur GUILBERT, maire de Montmartin-sur-mer et de Madame Michaële COUROIS.

Le programme initial prévoyant la signature de cette charte au mois d'août 2019 à Montmartin-sur-mer puis à Jersey au mois de septembre suivant est maintenu.

TOURNOI ANNUEL DE FOOTBALL

Rapporteur : Denis MARTIN - adjoint

Le conseil municipal est informé que le FC Sienne organisera son tournoi annuel de football des jeunes le 15 juin 2019 sur le stade de Lingreville. L'entretien du terrain les jours précédents et le prêt de tables et de chaises sont sollicités.

REPLACEMENT DU GRILLAGE DE CLOTURE DU TERRAIN DE TENNIS

Rapporteur : Denis MARTIN - adjoint

Le grillage du terrain de tennis va être remplacé par la communauté de communes Coutances mer et bocage qui en a maintenant la compétence.

Fin de la réunion à 23 h.00.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé les membres présents.